

## **REGLEMENT INTERIEUR 2023 / 2024**

La mission de la ludothèque est de proposer des jeux sur place, des jeux à emprunter et des animations. La ludothèque est ouverte à tous, enfants et adultes. Elle accueille les gradignannais et les non gradignannais.

### **Ouverture:**

La Ludothèque accueille le grand public.

#### **◆ Pendant le temps scolaire :**

Tous les âges :

- le lundi de 9h30 à 12h00
- le mardi de 16h30 à 17h45
- le mercredi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h45
- le vendredi de 9h30 à 12 h et de 17h30 à 18h45
- le samedi de 14h00 à 17h45

#### **◆ Pendant les vacances scolaires :**

- le lundi de 9h30 à 12h00
- le mardi de 14h00 à 17h45
- le mercredi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h45
- le jeudi de 14h00 à 17h45
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
- le samedi de 14h00 à 17h45

#### **Créneau spécifique Assistantes maternelles :**

- le mardi de 9h30 à 10h30

***Pour les accueils des collectivités, associations, sociétés, merci de nous contacter.***

### **Abonnements:**

Les abonnements « famille et individuel » sont annuels, de date à date.

L'abonnement « famille » est valable pour tous les membres d'une même famille (grands parents, parents, enfants). Il est nominatif et ne peut être prêté à une autre famille. Un abonnement est obligatoire pour accéder à la ludothèque, aux jeux sur place et au prêt de jeux.

### **Les tarifs sont les suivants :**

- Famille gradignannaise: 29,00 euros
- Famille non gradignannaise: 38,00 euros
- Individuel gradignannais (12- 18 ans): 16,00 euros
- Individuel non gradignannais (12- 18 ans) : 25,00 euros
- Assistantes maternelles indépendantes gradignannaises: 15,00 euros
- Assistantes maternelles indépendantes non gradignannaises : 24,00 euros
- Etudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, titulaires des minima sociaux, personnes porteuses d'un handicap de Gradignan : 11,00 euros / hors commune : 21,00 euros
- Jeunes détenteurs de la Carte Jeune : gratuit

### **Prestations complémentaires :**

#### **Prêt de malles de jeux ou de jouets (malle contenant 10 jeux et/ou jouets)**

- Emprunt ponctuel : 11,00 euros/semaine
- Emprunt forfaitaire : 80,00 euros/an
- Caution : 150,00 euros

#### **Location de jeux surdimensionnés**

- Emprunt ponctuel : 13,00 euros / jeu / semaine
- Caution 150,00 euros

#### **Accueil sur rendez-vous :**

- « Jeux libres » avec les conseils d'une ludothécaire (maximum 30 enfants) : 39,00 euros
- Pour une animation spécifique encadrée par une ludothécaire : 48,00 euros,

**Accueil et prêt de jeux** pour petits groupes jusqu'à 10 personnes sur la ludothèque sur une année, hors vacances scolaires : 355,00 euros pour l'année ou 118,00 euros par trimestre.

**Règlement de l'abonnement :** il se fait par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire.

Une caution de 46 euros est demandée à l'inscription. Elle doit être renouvelée chaque année lors du renouvellement de l'adhésion. Elle peut être réglée par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire.

Une copie du contrat d'assurance scolaire et/ou de l'assurance responsabilité civile est demandée également chaque année. Les mineurs peuvent s'inscrire avec une autorisation parentale écrite.

**Des conditions particulières s'appliquent aux collectivités, associations, et sociétés. Nous consulter.**

Nous vous prions de nous signaler tout changement d'adresse, d'adresse mail ou de numéro de téléphone. En cas de non observation répétée des règles décrites dans ce règlement, la ludothèque pourrait se voir dans l'obligation de prendre des sanctions ( exclusion temporaire ou définitive ).

**Responsabilité :**

Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnateur. L'équipe de la ludothèque n'est pas habilitée à prendre en charge les enfants.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou de départ de l'enfant accompagné ou non.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être obligatoirement accompagnés et surveillés par un adulte.

Pour les enfants qui seraient susceptibles d'être accompagnés par un enfant plus âgé, les parents doivent le signaler dès l'abonnement.

En cas de maladie contagieuse grave, les parents sont priés d'en informer les ludothécaires.

Les accompagnateurs sont seuls responsables des enfants. Ils s'engagent donc:

- à respecter les spécificités et les limites d'âges assignés à certains espaces.
- à remplacer les jeux détériorés par eux ou leurs enfants.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Les jeux extérieurs ne doivent pas être utilisés au-delà du portail de la ludothèque.

Les boissons, goûters et autres consommations sont interdits à l'intérieur des espaces de jeu.

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages et accidents que pourraient occasionner certains jeux.

Une famille qui, de façon répétitive, ne respecte pas le règlement peut être exclue de la ludothèque.

**Jeu sur place :**

L'accès à la ludothèque est libre pour tous ses abonnés.

**Le prêt :**

Il est important que l'abonné se présente lors des emprunts et retours de jeux à la banque de prêts.

L'abonnement permet d'emprunter pour 3 semaines maximum, renouvelable 1 fois.

Il est possible de prolonger la durée sur place ou par téléphone aux horaires d'ouverture.

**Des conditions particulières de prêt s'appliquent aux collectivités. Nous consulter.**

**Retard :**

Si le jeu n'est pas rapporté à temps, une somme de 1€ sera perçue par semaine entamée de retard et par jeu.

Dès un mois de retard, le chèque de caution sera encaissé.

**État des jeux lors de la location :**

Certains jeux fonctionnent avec du matériel spécifique ( piles, crayons ). Ces fournitures sont à la charge de l'emprunteur.

Il est impératif que le jeu soit contrôlé par vos soins dès le retour à domicile. Les remarques éventuelles, pièces manquantes, défauts ou autre, doivent être signalés dans les deux jours par téléphonant au: 05.56.89.54.67. ou par mail : [ludothèque@ville-gradignan.fr](mailto:ludothèque@ville-gradignan.fr)

Veillez à nous indiquer votre nom, prénom, numéro du jeu et la nature du problème.

**Domages aux jeux lors de la restitution:**

Les jeux doivent être rendus propres et en bon état. Les jouets sales seront refusés.

- Pièce perdue: une contribution par pièce manquante ( minimum 1€.) est perçue, elle est remboursée si la pièce est restituée dans un délai de 2 mois.
- Pièce cassée: une contribution est perçue selon le prix de la réparation. Si cette dernière s'avère trop onéreuse ou irréalisable, l'achat du jeu est proposé.
- Dégât définitif: le jeu est facturé à sa valeur du jour.

*NB:Les informations enregistrées lors de votre adhésion sont réservées à l'usage de la Ludothèque et ne peuvent être communiquées qu'aux tiers habilités à en connaître en application d'une disposition légale. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification et suppression des informations la concernant, en s'adressant à la ludothèque de la ville de Gradignan.*

**L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application de ce règlement intérieur.**

En vous remerciant de votre coopération,  
nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à jouer!!

**A Gradignan, le**

**Signature**